

SANTE ET THÉRAPEUTIQUES

Comment limiter la iatrogénie ?

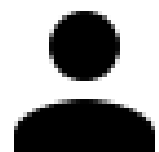
Soirée interprofessionnelle du mardi 24 juin 2025 20h-22h



Mission qualité et pertinence des soins



CPTS
Rouen
Cœur
Métropole



Iatrogénie : quels constats ?

Cyril MAGNAN, OMEDIT



Chimiothérapie orale en ville : quel suivi ?

Mikael DAOUPHARS, pharmacien Becquerel

Sendil KALIMOUTTOU, pharmacien CH Elbeuf

Charlène DELHOMENIE, coordinatrice CPTS TE



Bilan de médication et conciliation : ATELIERS PRATIQUES

Catherine CHENAILLER, pharmacien CHU Rouen

Corine DESORMEAUX, pharmacien conseil CPAM

Jean-Baptiste MIOTTO, pharmacien Rouen CPTS RCM

Pauline AUBOURG, pharmacien Rouen CPTS RCM



IATROGÉNIE MEDICAMENTEUSE

Cyril MAGNAN Omédit



Erreurs médicamenteuses

Les déclarer pour mieux les éviter



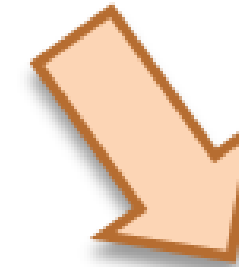
Définitions

Qu'est-ce que la iatrogénie médicamenteuse ?

= L'ensemble des **évènements indésirables imputables aux médicaments**



Inévitables
Effet indésirable



Evitables
Erreur médicamenteuse (EM)

- « *Omission ou réalisation non intentionnelle d'un acte au cours du processus de soins impliquant un médicament, qui peut être à l'origine d'un risque ou d'un évènement indésirable pour le patient* » (ANSM* HAS**)
- « *Evènement iatrogène médicamenteux évitable : lié à un dysfonctionnement non intentionnel dans l'organisation de la prise en charge médicamenteuse du patient* » (SFPC***)

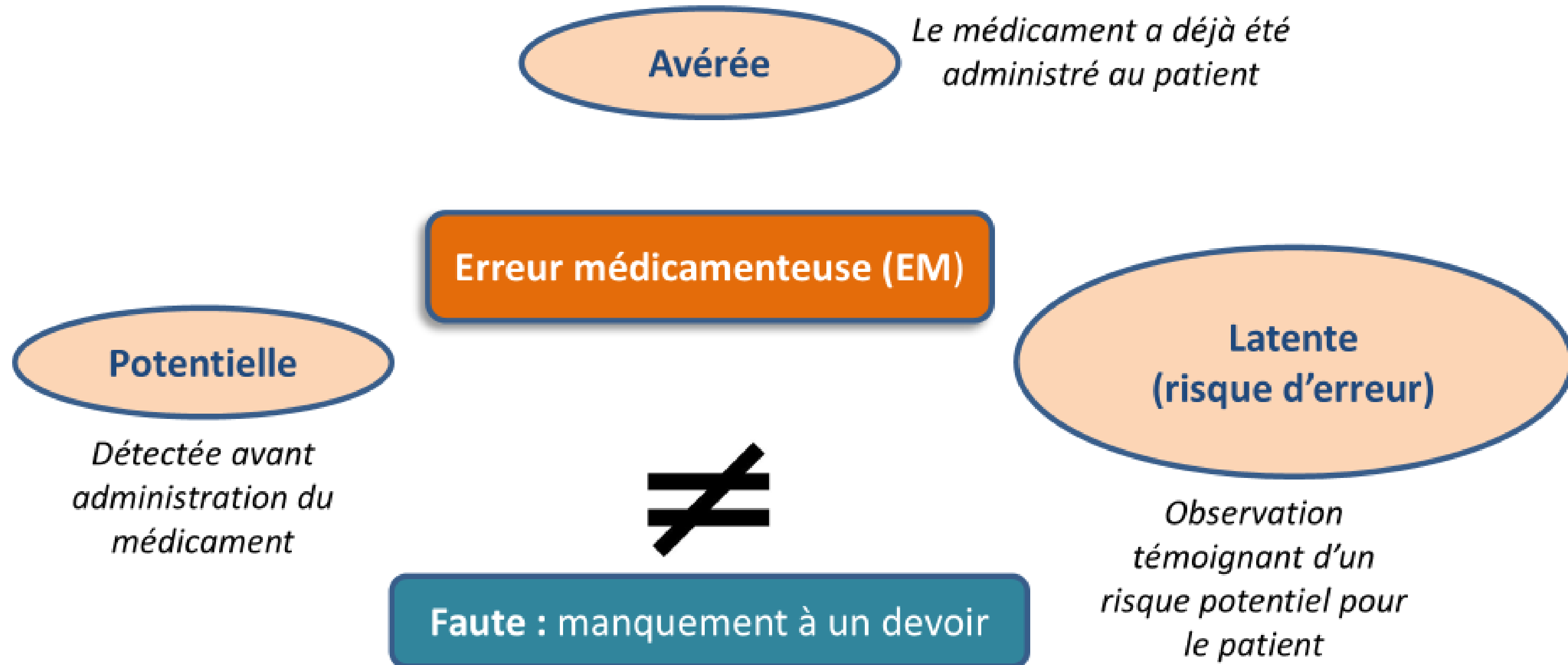
* Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

** Haute Autorité de Santé

*** Société Française de Pharmacie Clinique

Définitions

Plusieurs catégories



Définitions

Evènements indésirables associés aux soins (EIAS)

- *un évènement défavorable survenant chez un patient ;*
- *associé aux actes de soins et d'accompagnement ;*
- *qui a ou aurait pu avoir des conséquences pour le patient ;*
- *qui s'écarte des résultats escomptés ou des attentes du soin ;*
- *qui n'est pas lié à l'évolution naturelle de la maladie ou à l'état de dépendance du patient, c'est un évènement inattendu.*

En fonction de la gravité :

- ***Evènement porteur de risque** : lorsque l'EIAS n'a pas eu de conséquence ou lorsque les conséquences ont pu être évitées ou limitées (EIAS dit « récupéré » ou « échappée belle », « presque accident », « presque évènement ») :*
 - ***ces précurseurs d'EIGS sont très fréquents mais souvent négligés du fait de leur faible gravité.***
- ***Evènement indésirable grave associé aux soins (EIGS)** : décès, mise en jeu du pronostic vital, survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale*

***EIAS évitable** : événement indésirable qui ne serait pas survenu si les soins avaient été conformes à la prise en charge considérée comme satisfaisante au moment de la survenue de l'évènement indésirable*

Quelques données



4 évènements indésirables graves tous les mois dans un service de 30 lits*

* Etude ENEIS 2019 : toute cause d'EIG, secteur médecine et chirurgie

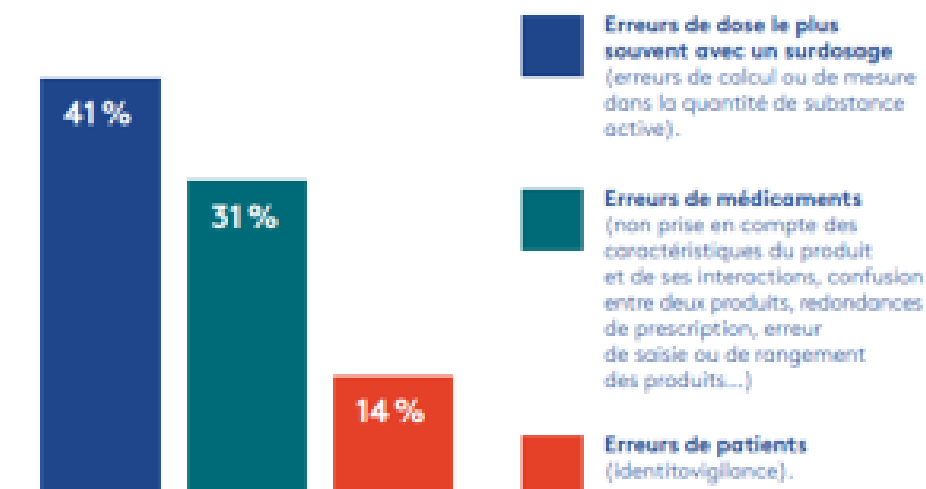
Incidence des hospitalisations pour effet indésirable médicamenteux + 136% de 2006 à 2018 **

** Etude IATROSTAT

Erreurs médicamenteuses (EM)
= 3^e risque le plus fréquent

Retour d'expérience sur les EIGS -
([HAS : Haute Autorité de Santé](#))

Les 3 types d'erreurs déclarées les plus fréquentes
Elles représentent 86 % de l'ensemble des erreurs médicamenteuses déclarées.



1 évènement indésirable évitable détecté tous les 2 jours ***

*** Etude ESPRIT

Quelques constats

- 1 Les EIAS peuvent survenir dans **tous les secteurs (sanitaire, médico-social, ville)**
- 2 Une forte proportion d'EIAS jugés **évitables**
- 3 Les **facteurs liés à l'équipe ou aux tâches à accomplir** comme causes de survenue des EIAS
- 4 Les **antinéoplasiques** sont la classe de médicament **la plus fréquemment impliquée** dans la survenue d'une hospitalisation pour effet indésirable médicamenteux

De nombreux dispositifs existants...

- Certification des établissements de santé ;
- Never-events = les événements qui ne devraient jamais arriver ;
- Les outils de la Haute Autorité de Santé
- Des structures d'appui (Centres Régionaux de Pharmacovigilance, Structures Régionales d'Appui à la Qualité des soins, Pôle Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS, OMÉDIT)
- Un portail de signalement

 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

[Se connecter](#)

Signaler un risque pour la santé publique

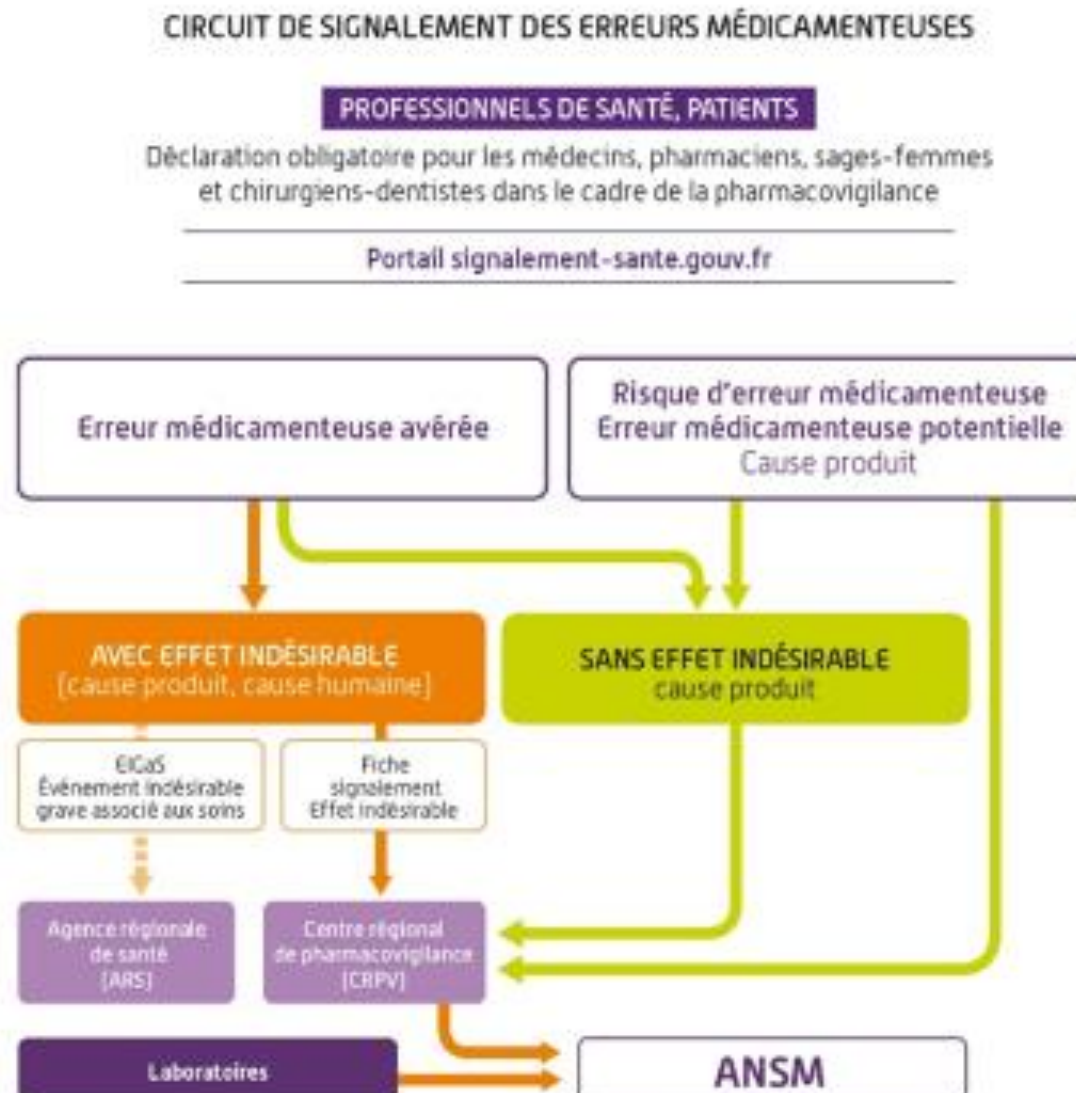
Agir pour sa santé et celle des autres

[Signaler un événement indésirable](#)

EN CAS D'URGENCE
Appeler le 15

EN CAS D'INTOXICATION
Contactez le centre antipoison le plus proche. [Cliquez ici](#)

Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ?
[Cliquez ici](#) pour aller d'informations.



Mais une culture sécurité à renforcer

Une **sous déclaration** des EIGS

Une **qualité insuffisante des analyses** des EIAS

Une **culture sécurité à développer**



Appel à candidatures régional

"Partage d'expériences ville/hôpital : écoconception de parcours patients traités par anticancéreux oraux"

- 1 DÉVELOPPER ET RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES ET PROMOTION DE LA SANTÉ
- 2 OPTIMISER LES PARCOURS ET LA COORDINATION VILLE/HÔPITAL EN TENANT COMPTE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
- 3 AMÉLIORER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX SOINS

Accompagnement financier pour les établissements autorisés au traitement du cancer par chimiothérapies ET les structures d'exercice coordonné en santé (CPTS, MSP, PSLA)

➔ à partir de 900 euros par partage d'expériences réalisé

• Sélection des projets : Septembre 2024

• Financement des porteurs de projets : Octobre 2024



Contact : ars-normandie-omedit@ars.sante.fr

SÉCURITÉ DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS : TOUT SAVOIR SUR LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2025

La **1^{ère}** feuille de route nationale du ministère sur la sécurité des soins

UN PLAN D'ACTION EN :

5 AXES PRIORITAIRES

- Axe 1 | valoriser le travail en équipe
- Axe 2 | encourager les déclarations d'événements indésirables graves (EIGs) associés aux soins
- Axe 3 | capitaliser sur les retours d'expérience
- Axe 4 | poursuivre des actions ciblées pour certaines thématiques
- Axe 5 | promouvoir le rôle des patients et de leurs proches

... ET 2 OBJECTIFS TRANSVERSES

- 1 | communiquer auprès des professionnels de santé, des usagers et des patients
- 2 | former les professionnels et les patients à la culture de sécurité

www.sante.gouv.fr

UN PARTENARIAT NATIONAL ENTRE





CHIMIOThERAPIE ORALE, quel suivi ?

Mikael DAOUPHARS Pharmacien Becquerel
Sendil KALIMOUTTOU Pharmacien CH Elbeuf
Charlène DELHOMENIE Coordinatrice CPTS TE





CHIMIOTHÉRAPIE EN VILLE

Quel suivi?

Mikael DAOUPHARS, CLCC Becquerel

QUELQUES CHIFFRES

3 500 nouveaux patients par an
180 préparations chimiothérapies / jour

Une SÉCURISATION du circuit du médicament bien en place

certifié HAS / certifié Comprehensive Cancer Center par l'OECl / certifié ISO 9001

CARTOGRAPHIE DES RISQUES liée au circuit des médicaments

Plusieurs dispositifs de sécurisation en place :

- RCP avant tout changement de ligne thérapeutique de chimiothérapie (5000 dossiers en RCP /an)
- Séniorisation de la prescription des 1^{ères} cures
- Prescription des chimiothérapies injectables totalement informatisée
- Système d'ordonnance pré-remplie pour certaines chimiothérapies et leurs médicaments de soutien —> LOGICIEL CHIMIO
- Analyse pharmaceutique systématique
- Possibilité d'un recours à une conciliation médicamenteuse d'entrée et/ou de sortie
- Unité de Reconstitution Centralisée des Chimiothérapies
- Système de formation et d'évaluation des pratiques

- Déploiement de postes d'infirmières de coordination et d'infirmières de pratiques avancées
- Rétrocession des molécules concernées protocolisée avec remise d'un plan de traitement et de la fiche OMEDIT
- Site pilote à l'expérimentation Article 51 Oncolink sur les thérapies orales (> 500 patients inclus depuis 2022)
- Programme ETP sous chimiothérapie *per os* autorisé par l'ARS depuis 2011 (70 à 100 patients inclus /an)
- Prescription du passage d'une IDE à DOMICILE
- Déploiement d'un outil de télésurveillance Cureety
- PARTICIPATION au projet national REMED

—> **AU 1/2/2024 70 REMED conduites**

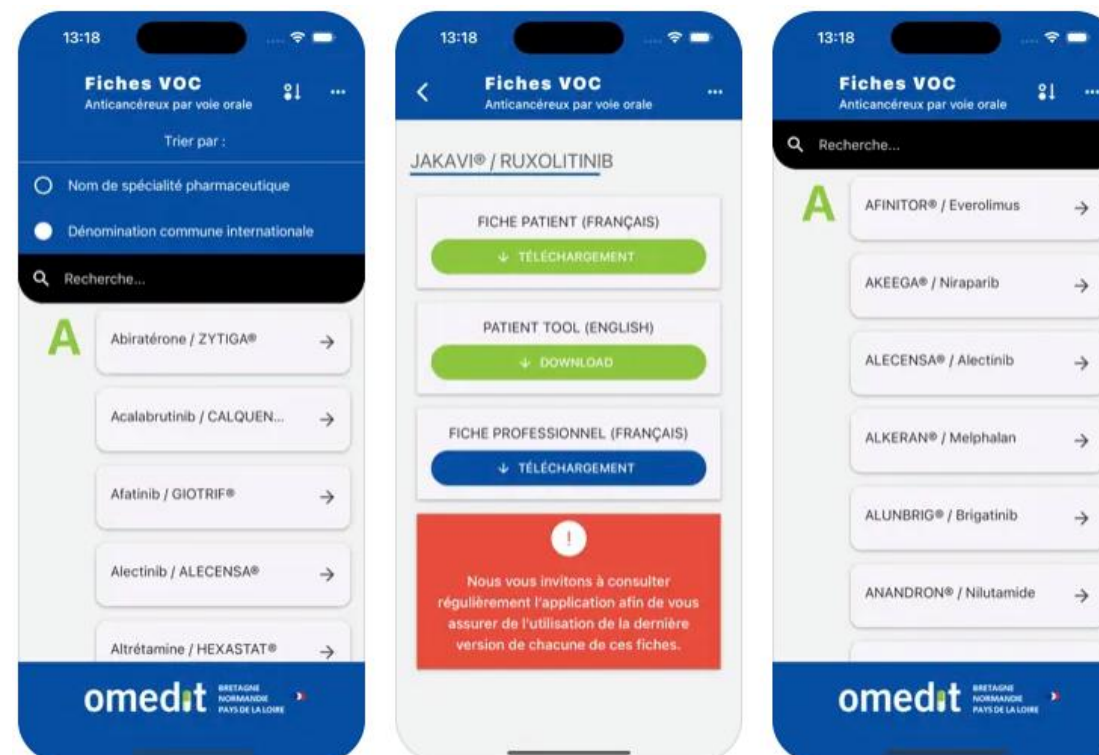
Voie Orale contre le Cancer

Fiches synthétiques à destination de :

- Professionnels de santé
- Patients (versions française et anglaise)



Application pour Smartphone



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE PHARMACIE ONCOLOGIQUE

Recommandations SFPO: Réalisation d'Entretiens Pharmaceutiques à l'Officine
[Consulter les recommandations](#)



Référentiel de compétence du pharmacien réalisant
des entretiens pharmaceutiques en oncologie



CHIMIOThERAPIE EN VILLE

Contexte de la convention APSAR+/Becquerel ?

Lors d'une EIAS, la structure hospitalière organise une revue médicale permettant de mettre sur la table la situation et d'analyser les causes profondes.

A ce jour, les éléments de la situation émanent seulement de professionnels hospitaliers alors que chaque situation a un suivi en ville et en structure.

La participation d'un pharmacien, d'une infirmière et d'un médecin généraliste permettrait de renforcer une vue en 360° de la situation (compléter les risques en lien avec les habitudes du patient, son environnement, les autres pathologies, l'automédication)

- ➡ Prise de recul sur la connaissance du patient en amont de la maladie
- ➡ Connaissance plus globale de l'histoire de vie, de l'entourage et de son environnement



CHIMIOThERAPIE EN VILLE

Contexte de la convention APSAR+/Becquerel ?

Coté ville, les pratiques évoluent, les aspirations aussi, l'exercice coordonné est de plus en plus souvent souhaité

Toute organisation permettant de mixer les professionnels hospitaliers et de ville montre un impact positif sur la qualité des parcours des patients

- Expérimentation art 51
- Labellisation en cancérologie des IDEL
- dispositif DIASPAD

Reste à poursuivre avec des revues médicales post EIAS partagées

L'analyse des EIAS, un véritable levier !

Pour qu'elle soit de qualité, quelques conditions sont primordiales

Culture POSITIVE de sécurité de l'ensemble des professionnels de santé

Comprendre ce qu'il s'est passé ne signifie pas rechercher un responsable ou un coupable

Culture du signalement / Culture REX / Culture juste / Culture du travail en équipe / Culture de sécurité

Une méthodologie centrée sur la recherche de causes profondes

Grille ALARM / l'arbre des causes de l'INRS / Tempo

Savoir identifier un fait / Les apports de James Reason / Causes immédiates et profondes

Une approche pluri-professionnelle incluant le patient

Facteurs humains, facteurs organisationnels

Une mise en œuvre d'actions correctives et leur communication

Document formalisé anonyme CREX, REMED, RMM.... partage d'expérience fondamental



LE REX: Retour d'EXpérience

4 étapes

CONNAITRE

Identifier, collecter, documenter, sélectionner les EIAS

COMPRENDRE

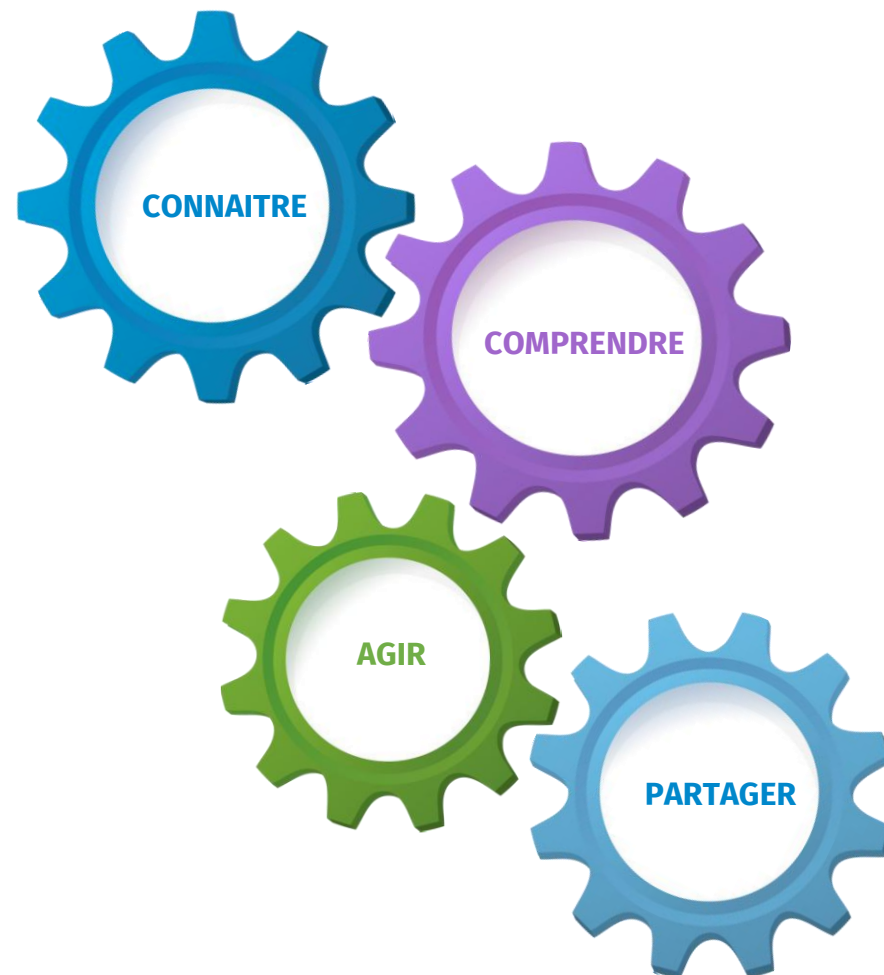
Analyser, recherche des causes immédiates et profondes, analyser la récupération

AGIR

Actions, solutions, tracées, suivies, évaluées

PARTAGER

Communiquer, informer, archiver

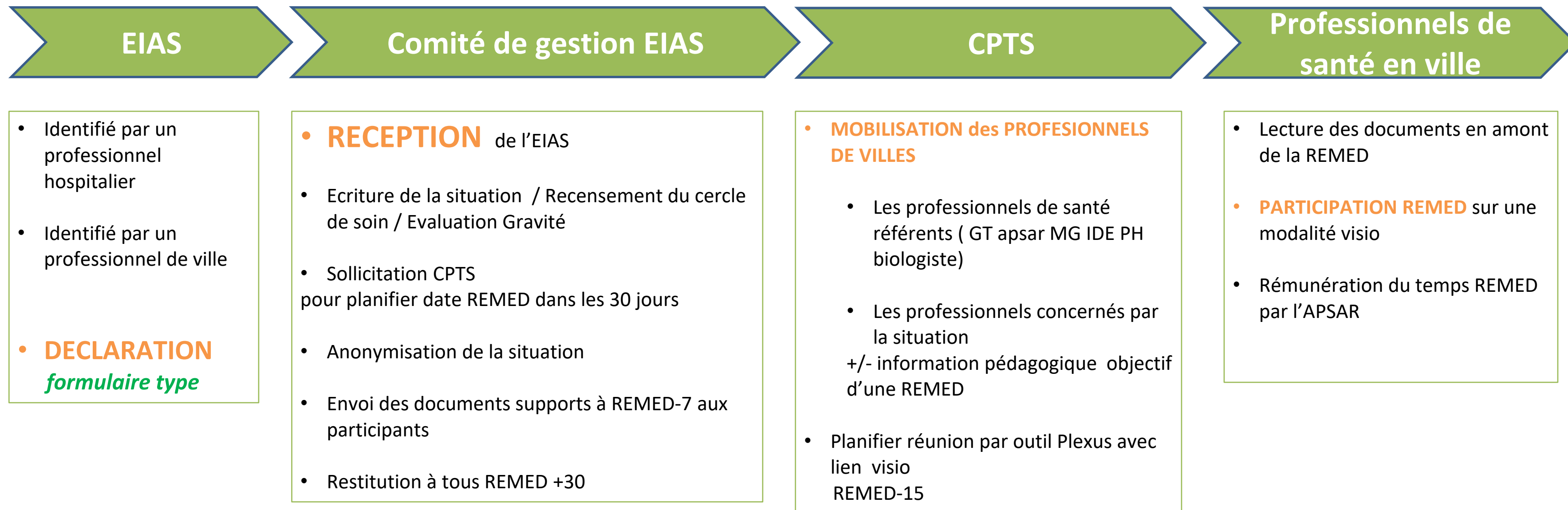


Le REX, c'est	Le REX, ce n'est pas
Une démarche collective d'équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire.	Une démarche individuelle, une affaire d'expert, de spécialiste, ou de groupe trop restreint.
Une démarche qui associe collecte, analyse approfondie, actions d'amélioration, partage et communication des enseignements retirés.	Un simple enregistrement dans une base et/ou un traitement « administratif » des EIAS.
Une démarche pour améliorer la sécurité des patients qui s'intéresse aux « pourquoi » des événements survenus.	Une inspection, une expertise judiciaire, une recherche de responsabilité individuelle, de faute, du « qui » est responsable.
Une analyse qui prend aussi en compte les organisations et les facteurs humains.	Une analyse centrée exclusivement sur la maladie du patient, la thérapeutique, la technique, la faute.
Une démarche qui conduit les professionnels à s'interroger en équipe sur leurs pratiques et à prendre conscience du risque pour mieux le maîtriser.	Un exercice de style déconnecté de la réalité, permettant de satisfaire des obligations administratives.



CHIMIOThERAPIE EN VILLE

En pratique ?



Pour se faire besoin d'une sensibilisation à une culture positive de la démarche qualité

GUIDE HAS aide à l'analyse des EIAS

Temps de sensibilisation Qualité sur le territoire



Projet de capsule vidéo pour valoriser / dédramatiser / rassurer sur le bénéfice de ces revues médicales

**« Partage d'expériences ville/hôpital :
écoconception de parcours patients traités
par anticancéreux oraux »
sur le territoire du GHT Val de Seine et
Plateaux de l'Eure**



02 Décembre 2024
CPTS Elbeuf – Hôpital Elbeuf

Les équipes

► A l'hôpital Elbeuf

- ❖ Ingénieur qualité
- ❖ Le médecin oncologue
- ❖ Les Infirmières en pratiques avancées
- ❖ Le pharmacien

- Madame Soazig FEUILLET, ingénieur qualité, Gestion des risques
- Docteur Julien RECTON, gastro-entérologue oncologue
- Docteur Juliette DA CUNHA, pneumologue oncologue
- Madame Cathy TERREROS, IPA en oncologie en
- Madame Pauline YVON, IPA en oncologie
- Docteur Elise REMY, pharmacien responsable de service de Pharmacie
- Docteur Sendil KALIMOUTTOU, pharmacien
- Monsieur Maxime BOISSIERE, cadre de l'HDJ Médecine

► Coté ville

- ❖ Le médecin traitant
- ❖ Le pharmacien d'officine
- ❖ Les IDEL

- Madame Charlène DELHOMENIE, coordinatrice de la CPTS du territoire d'Elbeuf (CPTSTE)
- Madame Raphaële LUDE, IDEL IPA et vice-présidente de la CPTSTE
- Docteur Karine SIMON, médecin généraliste, présidente de la CPTSTE
- Docteur Laurianne DIGARD médecin généraliste, Bosroumois
- Docteur Victor DELAIRE médecin généraliste, Elbeuf
- Docteur Romain LEGRAS médecin généraliste, La Saussaye
- Docteur Romain THIEBAUT pharmacien d'officine, Caudebec lès Elbeuf

La procédure

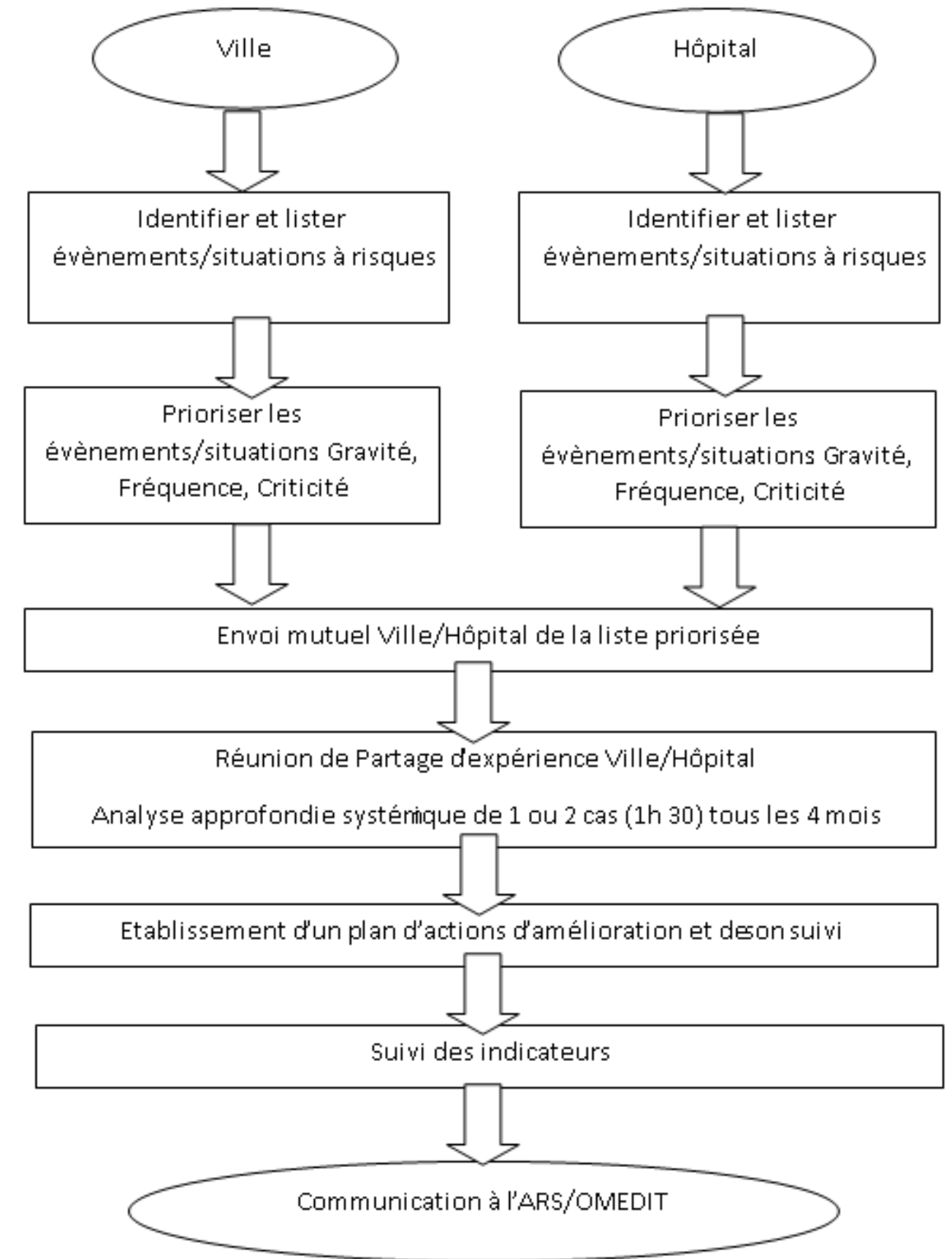
► Inclusion

- Patients avec chimio orale
- CPTS et hôpital établissent une liste de patients à analyser
- Prioriser sur les critères : gravité, fréquence, criticité, impact environnemental
- Liste priorisée envoyée un mois avant pour analyse
- Rencontre 1 fois / 4 mois pour une analyse approfondie avec les outils à disposition entre CPTS et Hôpital
- Axes d'améliorations, mise en place et suivi

► **Communication** : messagerie sécurisée, plateforme plexus santé, Visio et/ou audio pour les analyses approfondies

► **Support** : logiciel Sillage®, Excel®

► **Suivi annuel**: remontée des indicateurs annuels à l'ARS Omédit (nbr de situations analysées, nombres d'actions correctives, nbr et catégorie des professionnels de santé ayant participé, nbr de CR)



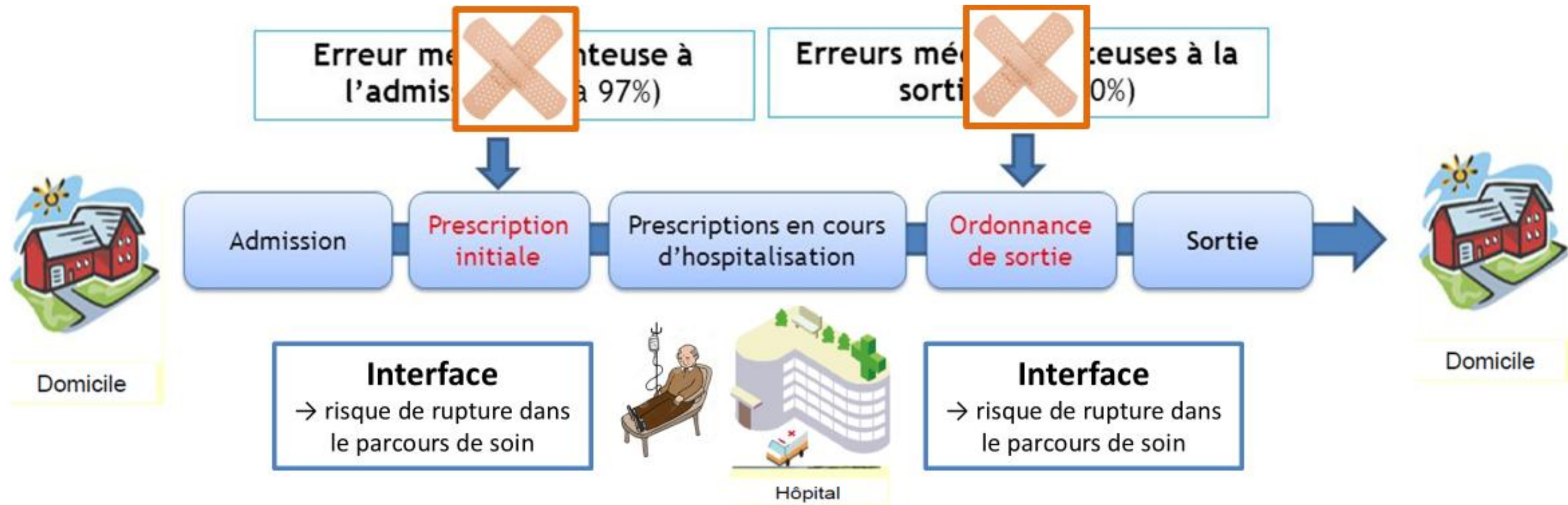


CONCILIATION ET BILAN DE MEDICATION

Catherine CHENAILLER Pharmacien CHU
Corine Desormeaux Pharmacien conseil CPAM



Erreurs médicamenteuses aux points de transition



CONCILIATION = processus interactif & pluri-professionnel

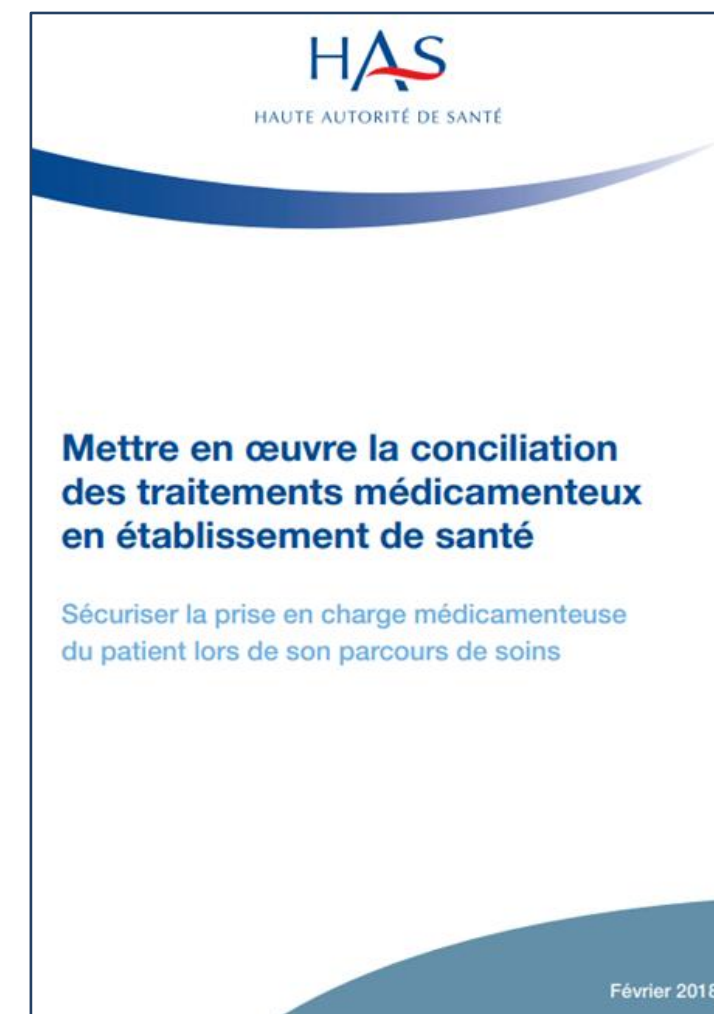
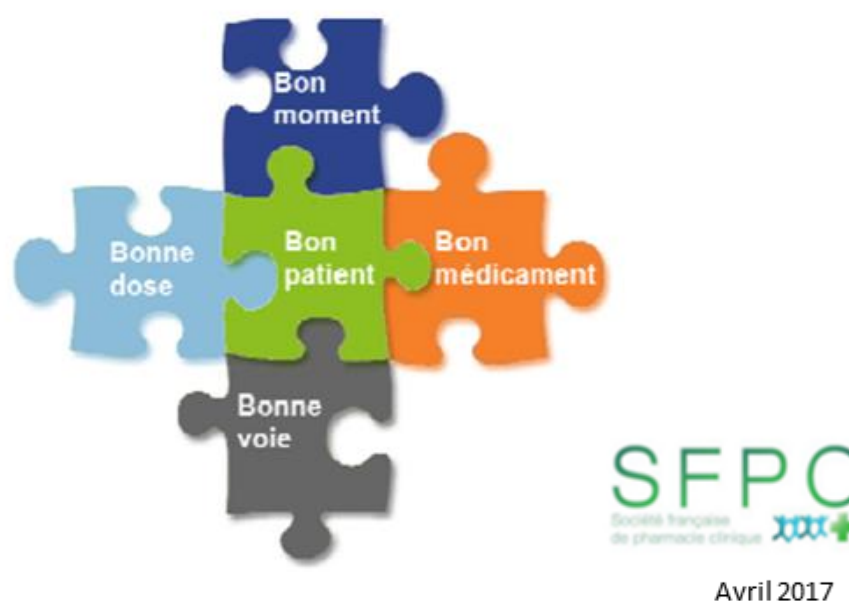
- **garantit la continuité de la prise en charge médicamenteuse** tout au long du parcours de soin du patient
- **favorise la transmission de l'information** entre les différentes équipes soignantes
- **limite les erreurs médicamenteuses aux points de transition** qui sont à l'hôpital : l'admission, les transferts entre services, la sortie

Les référentiels



Fiche mémo

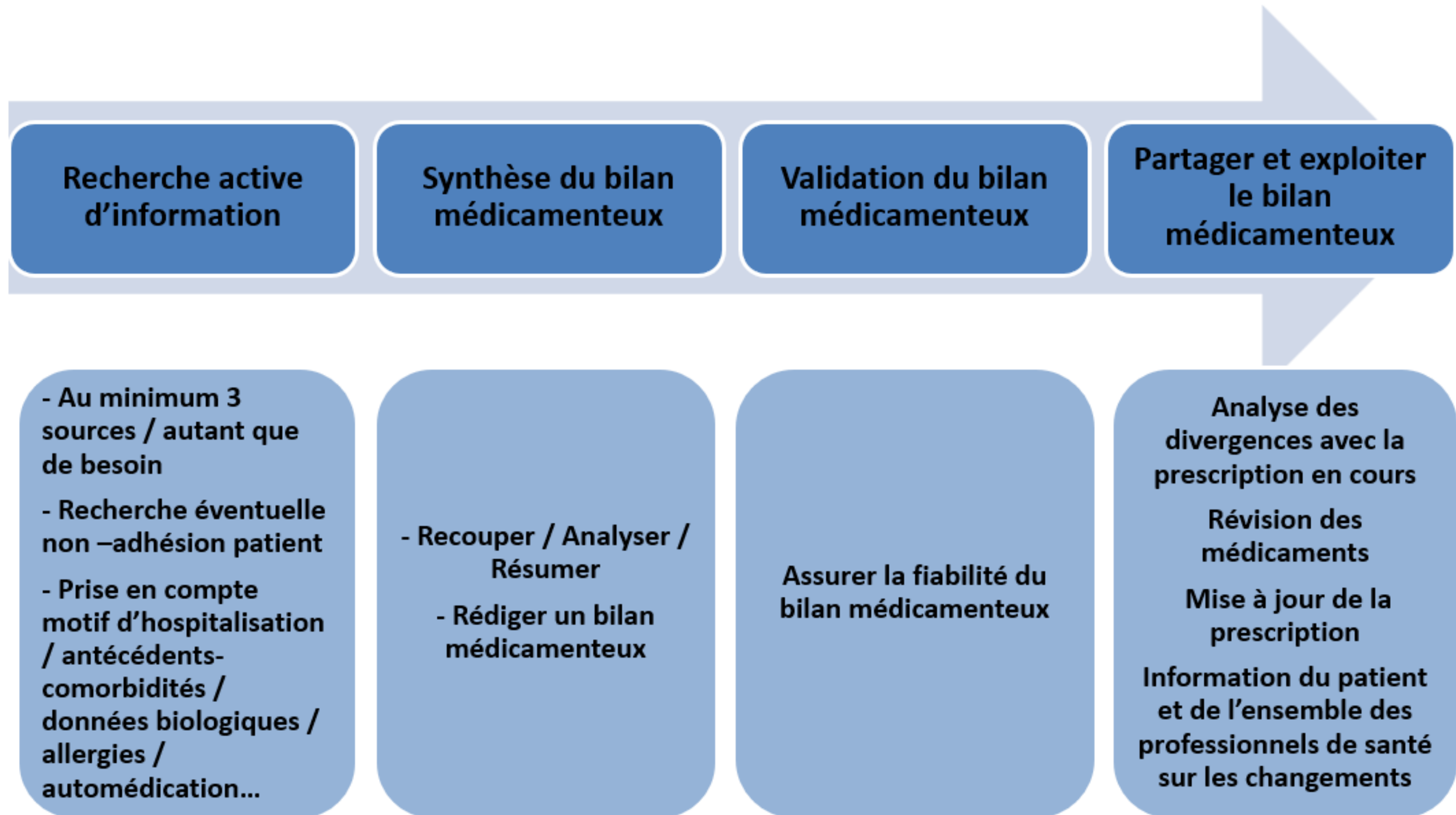
Préconisations pour la pratique de conciliation des traitements médicamenteux en Hospitalisation A Domicile (HAD)



Définition :

“ La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d’une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d’informations et sur une coordination pluriprofessionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d’informations compétes et exactes sur les médicaments du patient, entre professionnels de santé aux point de transition que sont l’admission, la sortie et les transferts ”

Le processus de conciliation médicamenteuse



Quelle place pour la conciliation à l'officine ?

Recherche active d'information

- Au minimum 3 sources / autant que de besoin
- Recherche éventuelle non –adhésion patient
- Prise en compte motif d'hospitalisation / antécédents-comorbidités / données biologiques / allergies / automédication...

Renforcer les sources



Renforcer les informations complémentaires

Hiérarchiser les interventions

Immédiates ↔ appel médecin

Moins urgentes ↔ programmer RDV patient

RDV PATIENT PROGRAMMÉ

! EN AMONT !

Synthèse du bilan
médicamenteux

Validation du bilan
médicamenteux

- Recouper / Analyser /
Résumer
- Rédiger un bilan
médicamenteux

Assurer la fiabilité du
bilan médicamenteux

Temps préparatoire

Appels
Échanges
Écriture

RDV de restitution

Posture en entretien - SFPC



Identifier / prioriser les
problèmes de santé

Sélectionner les
information(s)
pertinente(s)

Évaluer l'**efficacité** du
traitement en cours

Évaluer le **choix** du
traitement

Évaluer l'**adhésion** du
patient (si possible)

Évaluer la **tolérance** du
traitement en cours

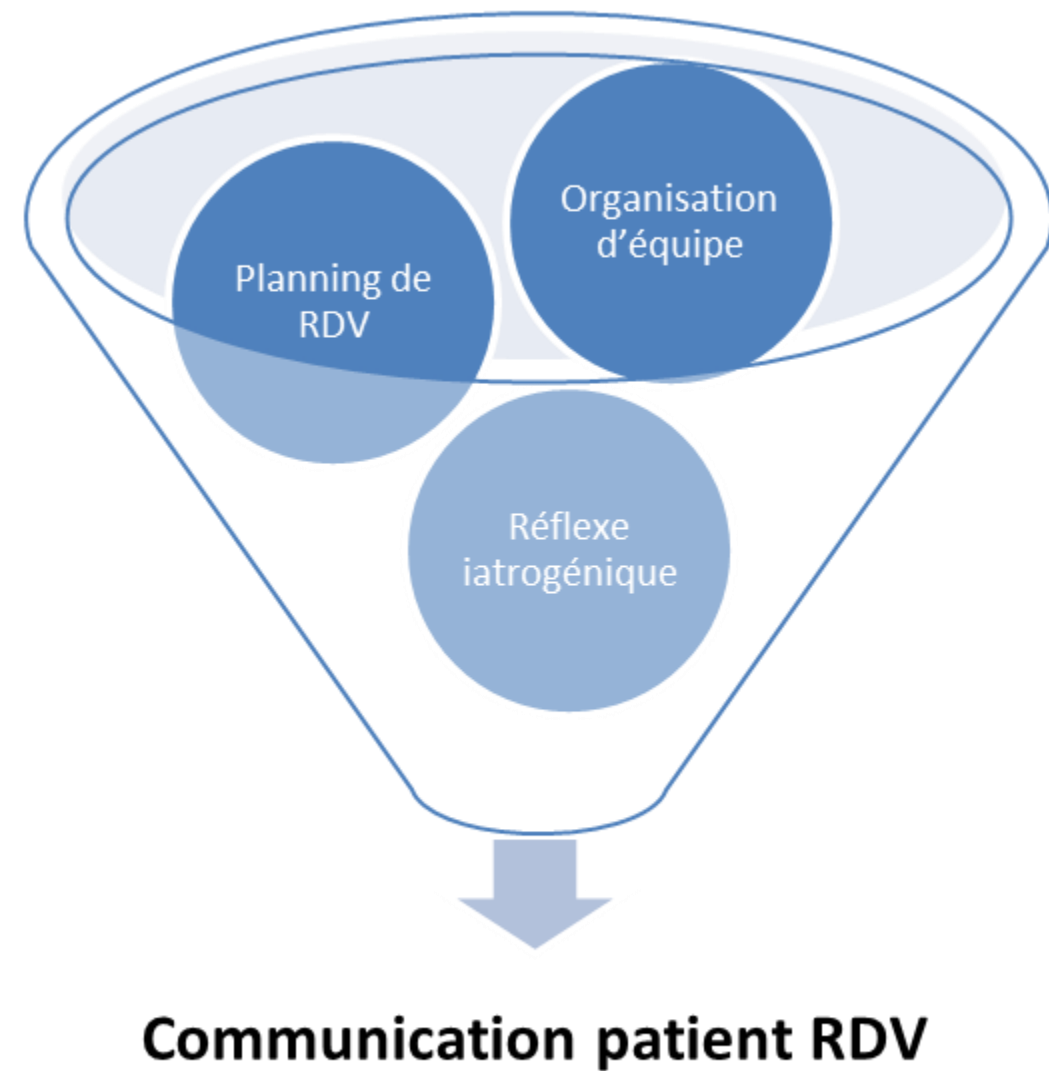
Déterminer **si le**
patient prend des
produits de santé sans
indication retenue

AVIS PHARMACEUTIQUE

intervention(s) pharmaceutique(s)

Information du patient et de l'ensemble des professionnels

En résumé



◆ Détection iatrogénique au comptoir

◆ Renforcer

les sources
les informations complémentaires

◆ Hiérarchiser les interventions

Immédiates appel médecin
Moins urgentes programmer RDV

◆ ORGANISER

Temps de préparation en amont du RDV
Temps de discussion pendant le RDV
Temps de partage après le RDV
BILAN MEDICAMENTEUX et BILAN DE MEDICATION
Avec les autres professionnels et le patient

Le bilan partagé de médication en officine

Arrêté du 31 mars 2022 portant approbation de la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

NOR : SSAS2208506A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-16-1 ;

Vu la délibération du Conseil national de l'ordre des pharmaciens du 17 mars 2022,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est approuvée la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie, annexée au présent arrêté, signée le 9 mars 2022 par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine et l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie.

Cette Convention entre en vigueur le 7 mai 2022.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 7 mai 2022 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 mars 2022.

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*
OLIVIER VÉRAN

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Avis n°2017.0082/AC/SA3P du 4 octobre 2017 du collège de la Haute Autorité de santé relatif aux supports d'accompagnement des patients âgés polymédiqués par les pharmaciens d'officine - le bilan de médication, convention entre l'UNCAM et les syndicats d'officinaux

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 4 octobre 2017,

Vu l'article L.161-39 alinéa 2 du code de la sécurité sociale ;

Vu la demande d'avis de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) du 24 juillet 2017, reçue par la HAS le 27 juillet 2017, portant sur le projet de supports d'accompagnement des patients âgés polymédiqués par les pharmaciens d'officine - le bilan de médication, convention entre l'UNCAM et les syndicats d'officinaux ;

ADOpte l'avis suivant :

Le collège est favorable au projet de supports d'accompagnement des patients âgés polymédiqués par les pharmaciens d'officine - le bilan de médication, convention entre l'UNCAM et les syndicats d'officinaux.

Le détail de l'argumentaire est joint en annexe.

Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Conclusions HAS :

« Le bilan de médication répond à un réel besoin de santé publique.

Il s'inscrit, avec la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé et médico-sociaux, dans un parcours de soins ville/hôpital sur la prévention des effets indésirables médicamenteux (EIM) et de leurs conséquences. »

Les grands principes

- FORMATION DU PHARMACIEN D'OFFICINE
- PATIENTS CIBLES : plus de 65 ans polymédiqués (au moins 5 molécules prescrites > 6 mois)
- SEQUENCE FORMALISEE D'ACCOMPAGNEMENTS

1. Recueil
2. Analyse
3. Conseil
4. Observance

Des supports validés par la HAS

OBSERVANCE DU PATIENT

HABITUDES DE VIE DU PATIENT

VIVEZ-VOUS SEUL-E CHEZ VOUS OU EN INSTITUTION? ☐ OUI ☐ NON

QUELLE INSTITUTION?

QUELQU'UN VOUS AIDE-T-IL DANS VOTRE QUOTIDIEN? ☐ OUI ☐ NON

SI OUI, QUI?

QUELLES SONT VOS HABITUDES ALIMENTAIRES (NOMBRE DE REPAS PAR JOUR, HORAIRES, COLLATION...)?

SUIVEZ-VOUS UN RÉGIME PARTICULIER (DIABÉTIQUE, SANS SEL...)? ☐ OUI ☐ NON

CONSUMEZ-VOUS CERTAINS PRODUITS COMME DE L'ALCOOL OU DU PAMPLEMOUSSE PAR EXEMPLE? ☐ OUI ☐ NON

ANALYSE DES TRAITEMENTS ET DES POSOLOGIES EN COURS

PRODUIT	ORIGINE PRESCRIPTEUR OU AUTOMÉDICATION	DOSAGE ET FORME	FRÉQUENCE ET POSOLOGIE	PROBLÈMES LIÉS À LA FORME GALÉNIQUE?	PROBLÈMES D'OBSERVANCE?	SURVENUE D'EFFETS INDÉSIRABLES?	REMARQUES LIÉES À L'ANALYSE	NOTES DU MÉDECIN TRAITANT

LE PATIENT SAIT-IL QU'IL EST IMPORTANT D'ÊTRE OBSERVANT?

QUESTIONNAIRE DE GIRERD (1 pt par réponse négative)* :

- CE MATIN AVEZ-VOUS OUBLIÉ DE PRENDRE VOTRE MÉDICAMENT? ☐ OUI ☐ NON
- AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ EN PANNE DE MÉDICAMENTS? ☐ OUI ☐ NON
- VOUS EST-IL ARRIVÉ DE PRENDRE VOTRE TRAITEMENT EN RETARD PAR RAPPORT À L'HEURE HABITUELLE? ☐ OUI ☐ NON
- VOUS EST-IL ARRIVÉ DE NE PAS PRENDRE VOTRE TRAITEMENT PARCE QUE, CERTAINS JOURS, VOTRE MÉMOIRE VOUS FAIT DÉFAUT? ☐ OUI ☐ NON
- VOUS EST-IL ARRIVÉ DE NE PAS PRENDRE VOTRE TRAITEMENT PARCE QUE, CERTAINS JOURS, VOUS AVEZ L'IMPRESSION QUE LE TRAITEMENT VOUS FAIT PLUS DE MAL QUE DE BIEN? ☐ OUI ☐ NON
- PENSEZ-VOUS QUE VOUS AVEZ TROP DE MÉDICAMENTS À PRENDRE? ☐ OUI ☐ NON

TOTAL RÉPONSE(S) NÉGATIVE(S) ☐ = 6 ☐ 4 ou 5 ☐ ≤ 3

* Plus le nombre de points est faible, plus il dénote un manque d'observance du patient :
bonne observance = 6 – Faible observance = 4 à 5 – Non observance ≤ 3.

Les modalités d'accompagnement

Recueil d'informations

- Habitudes de vie, état physiologique du patient, compréhension et usage des traitements par le patient
- Médicaments consommés par le patient (prescrits et automédication)
- Observance du patient (questionnaire de Girerd)

Analyse des traitements

- Posologies, interactions, contre-indications
- Transmission de l'analyse au MT (alerte sur une rupture de consommation ou une mauvaise observance, proposition d'une modification de galénique, proposition de dé-prescription d'un médicament inapproprié...)
- Enregistrement dans le DMP du patient

Conseils au patient

- Conseils pour gérer et adapter les traitements (voie d'administration, galénique, horaires, oubli...)
- Réponses aux interrogations du patient
- Remise d'un plan de posologie (agenda, pilulier...)

Observance

- Questionnaire de Girerd

Les modalités d'accompagnement

La 1^{ère} année 65 €

- Entretien de recueil (15 €)
- Analyse des traitements et information du MT (15 €)
- Entretien « conseils » (15 €)
- Entretien « observance » (20 €)

Les années suivantes 30 €

➔ Si nouveaux traitements

- Recueil + analyse
+ information du MT (10 €)
- Entretien « conseils » (20 €)
- Entretien « observance »

➔ Si continuité des traitements

- Entretien « observance »
+ information du MT (10 €)
- Second entretien
« observance » (20 €)

Le bilan partagé de médication : une réponse officielle

- Accompagnement du patient âgé polymédiqué, à domicile ou en EHPAD, en coordination avec le médecin traitant (retour d'hospitalisation, EIM grave, médicament à risque)
- Communication patient / médecin / pharmacien autour des traitements
- Amélioration de l'observance et de l'adhésion du patient à ses traitements
- Réduction du risque iatrogène
- Traçabilité dans le DMP
- Limitation du gaspillage des médicaments



ATELIERS PRATIQUES

Jean-Baptiste MIOTTO Pharmacien CPTS RCM

Pauline AUBOURG Pharmacien CPTS RCM

Laetitia BOURDON Médecin généraliste CPTS RCM

ATELIERS

“3 petits tours”

1 situation par table
3 animateurs
3 groupes
chaque groupe passe aux 3 tables
5 minutes par table
1 rapporteur par groupe
1 restitution commune

Cas clinique n°1 “Trop de douleur, trop de cachets ”



Cas clinique n°2 “Sortie de psy, flou en pharmacie ”

Cas clinique n°3 “Prescriptions croisées, confusion assurées ”



Trop de douleurs, trop de cachets

Monsieur CRISPÉ Tétou 76 ANS, vit seul

il souffre d'une arthrose évolutive et d'une insuffisance rénale chronique modérée (stade 3). Il est suivi par son médecin traitant et prend un traitement antalgique prescrit.

Depuis quelques semaines, les douleurs sont plus intenses.

Il a commencé à prendre de l'ibuprofène en automédication, sans en parler à son médecin.

TRAITEMENT EN COURS

Paracétamol 1g 3f/j
tramadol 50 mg 1cp
matin et soir

Ibuprofène 400 mg
1à2cp/j depuis 10j

Le pharmacien reçoit une ordonnance de renouvellement, et Tétou mentionne à demi-mot qu'il prend "aussi un petit anti-inflammatoire" depuis une dizaine de jours.

Il se plaint de maux d'estomac et d'une fatigue inhabituelle.



Quels éléments vous alertent dans ce cas ?

Quels rôles pour le pharmacien dans la détection et la prévention de cette situation ?

Que faire si le patient ne veut pas arrêter l'ibuprofène ?

Comment renforcer la traçabilité de l'automédication dans le parcours de soins ?

Trop de douleurs trop de cachets !



Danger de l'automédication

Mettre en évidence le danger chez les patients âgés et/ou fragiles



Réflexe iatrogénique à 3 sources

S'interroger sur les pratiques non prescrites



Documenter l'automédication

Carte vitale et dossier pharmaceutique !

Sortie de psy, flou en pharmacie !

Madame BOUTENTRAIN Kelle 68 ANS, vit seule

Elle sort d'une hospitalisation en psychiatrie de 3 semaines. Ces antécédents sont insomnie chronique et épisode dépressif récurrent

TRAITEMENT PRESCRIT à la sortie
document hospitalier non transmis
Sertraline® 50 mg 1cp le matin
antidépresseur
Oxazepam 15 mg 1cp le soir
anxiolytique transitoire
Arrêt du zopiclone® décision du psychiatre

Madame B revient à la pharmacie avec une ordonnance de son médecin traitant, qui renouvelle par automatisme le zopiclone® 7.5mg le soir et qui ne connaît pas la modification post-hospitalisation. La patiente prend à la fois zopiclone® et Oxazepam® car ça doit être fait exprès pour bien dormir.



Qui est responsable de vérifier les traitements après une hospitalisation?

Que faire si le courrier de sortie n'est pas disponible ?

Comment le pharmacien peut-il alerter ou recadrer la situation?

Quels outils ou habitudes instaurer pour fluidifier ces transitions?

Sortie de psy, flou en pharmacie !

- **Risques d'erreurs post-hospitalisation**
Identifier les manques de coordination et le rôle pivot du pharmacien
- **Réflexe iatrogénique à 3 sources**
S'interroger sur les pratiques non prescrites
- **Systématiser les bilans en sortie d'hospitalisation**
Le temps "urgent" et aussi le temps différé

Prescriptions croisées, confusion assurée !

Monsieur FLOU Safé 42 ANS

Il est suivi pour des troubles anxio-dépressifs par un psychiatre libéral.
Il consulte son médecin traitant, notamment pour des troubles du sommeil.

TRAITEMENT EN COURS

Déclarés au pharmacien

Lorazepam® 2.5mg 1cp le soir
psychiatre

Sertraline® 50mg 1cp le matin
Psychiatre

Zolpidem® 10mg 1cp au coucher
médecin traitant

M. FLOU pense que les 2 hypnotiques
sont complémentaires

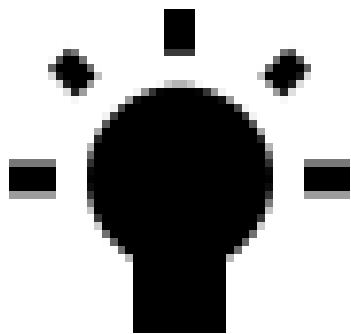
Le pharmacien reçoit Monsieur FLOU pour un renouvellement. Il remarque une co-prescription de deux BZD à visée sédatrice. Le patient se plaint de fatigue, de trous de mémoire et d'une chute récente la nuit

Quels signaux d'alerte relevez-vous ?

Que pourrait faire le pharmacien dans cette situation ?

Comment améliorer la communication entre prescripteurs ?

Existe-t-il des outils pour éviter ce type de situation ?



Prescriptions croisées, confusion assurée !

- **Risques de redondance médicamenteuse**
Identifier les doublons et ses risques iatrogéniques
Favoriser la coordination MG et spécialiste
- **Réflexe iatrogénique à 3 sources**
S'interroger sur les pratiques non prescrites
- **Systématiser les bilans lorsque les prescripteurs sont multiples**
Le temps "urgent" et aussi le temps différé

Et si demain, on se lançait ?

Quels critères souhaiteriez-vous retenir comme prioritaires ?

Comment participer ?



 [Copier le lien de participation](#)



1 Allez sur wooclap.com

2 Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement
ROCUIA